

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/01

DECISION MODIFICATIVE N°1

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/01**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame la Présidente propose une décision modificative n° 1 afin de procéder aux ajustements budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement, comme détaillés ci-dessous :

En section d'investissement :

- En dépenses : - 30 000 € :
 - Terrains nus (compte 2111) : - 30 000 €.
Les frais de notaires ont été moins élevés que les prévisions.

En section de Fonctionnement :

- En dépenses : + 30 000 € :
 - Entretien de bâtiments (compte 615228) : - 75 000 €
 - Titres annulés sur exercices antérieurs (compte 673) : + 105 000 €.
Remboursement aux collectivités adhérentes du trop versé au SDEDA s'agissant des dépenses de traitement 2016.

Vu sa délibération n° 2017/C04/04 en date du 04 avril 2017 adoptant le Budget Primitif,

Vu le projet de décision modificative n° 1 soumis à son examen,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessous :

Délibération n°2017/C06/01

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		- 30 000,00 €	Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation		- 30 000,00 €
2111	Terrains nus	- 30 000,00 €	021	Virement de la section d'exploitation	- 30 000,00 €
TOTAL		- 30 000,00 €	TOTAL		- 30 000,00 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011 Charge à caractère général		- 75 000,00 €			
615228	Entretien autres bâtiments	- 75 000,00 €			
Chapitre 67 Autres charges de gestion courante		+105 000,00 €			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 105 000,00 €			
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		- 30 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	- 30 000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/06/2017 à 09:13:26
Référence : dc4a703e87b2e8cc36cf7a7a01f9037653e5780b

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/02

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE
CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION**

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/02

INFORMATION PRISE SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 20 mars 2017, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Délibération n°2017/C06/02

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 20 mars au 15 juin 2017, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/06/2017 à 09:13:55
Référence : ea3a7288735d950d0fd8120a33f7e29d0fd4db9

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/03

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/03**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer un emploi de « Comptabilité - Secrétariat » au pôle « Administratif » qui pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière « Administration » au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour l'élaboration du budget, le suivi de la comptabilité et des réunions du Comité syndical.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de créer un emploi de Rédacteur principal à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2017,

CHARGE Madame la Présidente d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/06/2017 à 09:14:27
Référence : 7bb0f7d7950eafeefd90d2659c9815c63406e553

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/04

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/04**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services syndicaux suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération n° 2016/C12/14 du 13 décembre 2016 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

APPROUVE le tableau des emplois permanents du Syndicat à compter du **01 juillet 2017** comme suit :

Filière	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Rédacteur	35 h	1
	Adjoint administratif	35 h	2
Technique	Ingénieur principal	35 h	1
	Ingénieur	35 h	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35 h	3
	Adjoint d'animation	35 h	1

Délibération n°2017/C06/04

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades cités sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/06/2017 à 10:46:56
Référence : df6672943d4091a7f95166e7699adc0f65f9d81c

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/05

**CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX DU SEDA
Autorisation à Mme la Présidente à signer l'avenant n°4**

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/05**CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX DU SDEDA
Autorisation à Mme la Présidente à signer l'avenant n°4**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube a accepté d'ajouter un bureau supplémentaire au contrat de location du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube. Il est donc proposé, par un avenant n°4, d'ajouter à la surface actuellement occupée par le SDEDA un bureau de 32 m².

Vu le projet d'avenant n°4 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

ADOpte l'avenant n°4 au contrat de location des bureaux du SDEDA.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 au contrat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube.

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 30/06/2017 à 09:12:58
Référence : f8ea5a47684533e51b6d64a2e94d55feb04be021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Date de convocation : le 16 juin 2017

Date d'affichage : le 16 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2017/C06/06

**MODALITES DE GESTION DES COUTS DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGÈRES RESIDUELLES**

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heure trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

M. Pascal LANDREAT, Vice-président,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Jean JOUANET, Patrick MAUFROY, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Gérald TARIN, Christine THOMAS, Christian TRICHÉ, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (06):

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Christian BRANLE, Pierre JOBARD, Michel LAMY, Claude PENOT.

Pouvoirs (5) :

M. Roland BROQUET à M. Jean-Marie CAMUT
M. Marcel HURILLON à M. Jean-Michel HUPFER
M. David LELUBRE à M. Denis NICOLO.
M. Patrick DYON à Mme Danièle BOEGLIN
M. Marcel SPILMANN à M. Jean-Louis OUDIN

Délibération n°2017/C06/06**MODALITÉS DE GESTION DES COÛTS DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES**

Madame la Présidente rappelle que le Comité syndical a décidé, par la délibération n°2012/C10/02 en date du 22 octobre 2012, de mutualiser la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) traitées en Installation de stockage des Déchets non Dangereux (ISDND). Ainsi, chaque adhérent du SDEDA se voit refacturer un montant unique de TGAP quel que soit le site d'enfouissement où sont traités ses OMr.

Madame la Présidente rappelle également que le Comité syndical l'a autorisé par la délibération n°2015/C06/02 à signer l'avenant n°2 au lot 1 (traitement des OMr) du marché de traitement T1 2013. Cet avenant avait pour objet de permettre le traitement des OMr transitant par le centre de transfert de Bar-sur-Aube par enfouissement à l'ISDND de Montreuil sur Barse ou au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Chaumont, le centre de transfert étant équidistant des deux sites.

Considérant que le coût de traitement en CVE est plus important qu'en ISDND et que la TGAP en CVE est moindre que celle en ISDND, il est proposé de mutualiser la TGAP en fonction des modes de traitement.

Vu la proposition soumise à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DÉCIDE, qu'à compter du 01 janvier 2017, les dépenses de traitement seront refacturées aux adhérents du SDEDA sur la base du coût de traitement par site d'enfouissement additionné d'une TGAP mutualisée sur l'ensemble des tonnages enfouis.

TGAP ISDND mutualisée = Σ (montant TGAP ISDND de Montreuil sur Barse et Saint Aubin) / Σ (tonnage ISDND de Montreuil sur Barse et Saint Aubin).

DÉCIDE, qu'à compter du 01 janvier 2017, les dépenses de traitement seront refacturées aux adhérents du SDEDA sur la base du coût de traitement en centre(s) de valorisation énergétique additionné d'une TGAP mutualisée sur l'ensemble des tonnages incinérés.

TGAP CVE mutualisée = Σ (montant TGAP CVE de Chaumont voire autre) / Σ (tonnage CVE de Chaumont voire autre).

Extrait certifié conforme,
A Troyes,

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 30/06/2017 à 11:32:58

Référence : e9e40db9a463ac5e55922afba578a5124dc696da

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.